


BARRANTAGH

Gestion de Placements

Fonds d'actions canadiennes à petite capitalisation Barrantagh

Rapport semestriel non audité

Période close le 30 juin 2024

BARRANTAGH

Gestion de Placements

Fonds d'actions canadiennes à petite capitalisation Barrantagh

Rapport semestriel non audité

Période close le 30 juin 2024

AVIS RELATIF AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS

Gestion de placements Barrantagh Inc., gestionnaire des Fonds, nomme un auditeur indépendant pour effectuer l'audit des états financiers annuels des Fonds. Conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières (Règlement 81-106), si les états financiers intermédiaires n'ont pas été examinés par un auditeur, ils doivent être accompagnés d'un avis en faisant état. Les présents états financiers intermédiaires n'ont pas fait l'objet d'un examen par un auditeur indépendant du Fonds conformément aux normes des Comptables professionnels agréés. L'information financière annuelle auditée en date du 31 décembre 2024 sera présentée dans le prochain rapport sur le Fonds.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

États de la situation financière

Au 30 juin 2024 (non audité) et au 31 décembre 2023

	2024	2023
Actif		
Actif courant		
Placements (coût : 90 490 375 \$, 95 670 117 \$ en 2023)	94 066 418 \$	96 560 650 \$
Placements à court terme (coût : 1 490 880 \$, 991 400 \$ en 2023)	1 490 880	991 400
Trésorerie	1 400 778	1 064 034
Souscriptions à recevoir	292 908	124 021
Montant à recevoir de courtiers	42 521	—
Dividendes à recevoir	299 828	286 150
Intérêts à payer	190	6 062
	97 593 523	99 032 317
Passif		
Passif courant		
Rachats à payer	326 235	78 157
Frais de gestion à payer (note 7)	27 578	9 832
Charges à payer	9 154	76 947
	362 967	164 936
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	97 230 556 \$	98 867 381 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série		
Série A	3 172 091	3 153 481
Série F	57 027 504	58 447 097
Série O	37 030 961	37 266 803
Parts en circulation		
Série A	334 048	345 837
Série F	4 425 800	4 748 396
Série O	2 825 118	2 991 920
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Série A	9,50 \$	9,12 \$
Série F	12,89	12,31
Série O	13,11	12,46

Approuvé par :

Wally Kusters (signé)

Administrateur

Marino Scarmozzino (signé)

Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

États du résultat global

Pour le semestre clos le 30 juin (non audité)

	2024	2023
Revenus		
Gain (perte) net sur les placements		
Dividendes	1 790 218 \$	1 015 233 \$
Gain (perte) net réalisé sur les placements	387 091	2 091 949
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements	2 685 510	(5 827 057)
Variation de la plus-value (moins-value) latente sur la trésorerie	(4)	(3)
Total du gain (perte) net sur les placements	4 862 815	(2 719 878)
Autres revenus		
Autres revenus	392 168	79 990
Gain (perte) de change sur la trésorerie	—	(32)
Total des autres revenus	392 168	79 958
Total des revenus	5 254 983	(2 639 920)
Charges		
Frais de gestion	335 418	328 837
Droits de garde	4 507	4 348
Frais de tenue de registres	61 540	74 402
Frais d'administration	41 597	37 625
Frais liés au Comité d'examen indépendant	16 075	14 409
Coûts de transactions (note 3)	56 530	15 432
Honoraires d'audit	29 986	18 977
Frais juridiques	23 053	25 189
Total des charges	568 706	519 219
Charges nettes	568 706	519 219
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	4 686 277	(3 159 139)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série		
Série A	131 083	(59 801)
Série F	2 621 438	(1 987 017)
Série O	1 933 756	(1 112 321)
Nombre moyen pondéré de parts		
Série A	337 016	195 684
Série F	4 475 600	4 545 695
Série O	2 914 577	3 054 735
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part et par série		
Série A	0,39 \$	(0,31) \$
Série F	0,59 \$	(0,44) \$
Série O	0,66 \$	(0,36) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS D’ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour le semestre clos le 30 juin (non audité)

	2024	2023	2024	2023	2024	2023
	Série A		Série F		Série O	
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	3 153 481 \$	1 324 679 \$	58 447 097 \$	56 306 894 \$	37 266 803 \$	43 513 865 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée aux activités	131 083	(59 801)	2 621 438	(1 987 017)	1 933 756	(1 112 321)
Transactions sur parts rachetables						
Produit de l'émission de parts rachetables	352 500	1 628 988	9 001 415	12 238 052	1 633 298	180 523
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	—	—	—	—	—	—
Rachat de parts rachetables	(464 973)	(104 224)	(13 042 446)	(6 966 901)	(3 802 896)	(4 389 506)
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables	(112 473)	1 524 764	(4 041 031)	5 271 151	(2 169 598)	(4 208 983)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	18 610	1 464 963	(1 419 593)	3 284 134	(235 842)	(5 321 304)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	3 172 091	2 789 642	57 027 504	59 591 028	37 030 961	38 192 561

	2024	2023
	Total – Fonds	
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	98 867 381 \$	101 145 438 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée aux activités	4 686 277	(3 159 139)
Produit de l'émission de parts rachetables	10 987 213	14 047 563
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	—	—
Rachat de parts rachetables	(17 310 315)	(11 460 631)
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables	(6 323 102)	2 586 932
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(1 636 825)	(572 207)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	97 230 556	100 573 231

	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Transactions sur parts rachetables	Série A		Série F		Série O	
Parts rachetables en circulation à l'ouverture de la période	345 837	136 366	4 748 396	4 316 471	2 991 920	3 293 851
Parts rachetables émises	37 635	173 156	712 643	952 748	126 715	13 793
Parts rachetables émises au réinvestissement	—	—	—	—	—	—
Parts rachetables rachetées	(49 424)	(11 033)	(1 035 239)	(546 087)	(293 517)	(334 123)
Parts rachetables en circulation à la clôture de la période	334 048	298 489	4 425 800	4 723 132	2 825 118	2 973 521

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

Tableaux des flux de trésorerie

Pour le semestre clos le 30 juin (non audité)

	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	4 686 277	(3 159 139)
Ajustements :		
(Gain) perte de change latent sur la trésorerie	4	3
(Gain) perte net réalisé sur les placements	(387 091)	(2 091 949)
Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements	(2 685 510)	5 827 057
Achats de placements	(21 225 397)	(8 281 137)
Produit de la vente et à l'échéance de placements	26 292 750	6 500 084
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :		
(Augmentation) diminution du montant à recevoir de courtiers	(42 521)	—
(Augmentation) diminution des dividendes à recevoir	(13 678)	(59 152)
Augmentation (diminution) des intérêts à payer	5 872	—
Augmentation (diminution) des frais de gestion à payer	17 746	20 089
Augmentation (diminution) des charges à payer	(67 793)	38 407
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	6 580 659	(1 205 737)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	10 818 326	14 106 786
Charges liées au rachat de parts rachetables	(17 062 237)	(11 421 642)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(6 243 911)	2 685 144
Gain (perte) de change latent sur la trésorerie	(4)	(3)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de la période	336 748	1 479 407
Trésorerie à l'ouverture de la période	1 064 034	2 237 178
Trésorerie à la clôture de la période	1 400 778	3 716 582
Autres renseignements sur les flux de trésorerie :		
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	1 776 540	956 081

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH
Inventaire du portefeuille
Au 30 juin 2024 (non audité)

Nombre d'actions/ valeur nominale	Coupon (%)	Échéance	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)	Pourcentage de l'actif net
PLACEMENTS À COURT TERME					
Bons du Trésor					
1 500 000	4,664 %	15 août 2024	1 490 880	1 490 880	
Total des placements à court terme			1 490 880	1 490 880	1,6 %
ACTIONS					
Industrie					
53 534			2 739 851	2 811 606	
18 668			3 498 223	4 797 116	
113 643			3 829 444	3 194 505	
60 716			3 308 211	3 415 275	
29 413			3 855 911	4 117 820	
196 306			3 199 543	3 531 545	
			20 431 183	21 867 867	22,4 %
Produits de première nécessité					
119 271			3 710 100	3 460 052	
195 187			—	—	
36 675			3 568 430	3 455 885	
			7 278 530	6 915 937	7,1 %
Énergie					
149 534			3 276 532	3 476 666	
542 841			4 279 875	3 935 597	
2 782 061			2 698 617	2 503 855	
245 962			3 344 677	3 497 580	
663 154			2 644 865	2 473 564	
2 358 757			2 496 985	1 438 842	
420 709			1 913 032	2 027 817	
			20 654 583	19 353 921	19,9 %
Immobilier					
10 399			1 694 364	1 723 322	
188 016			3 397 150	2 778 876	
671 998			2 771 585	3 131 511	
			7 863 099	7 633 709	7,9 %
Services collectifs					
119 508			3 924 030	4 004 713	
288 273			3 539 957	2 556 982	
			7 463 987	6 561 695	6,7 %
Matériaux					
361 492			2 711 578	3 340 186	
			2 711 578	3 340 186	3,4 %
Produits financiers					
108 733			3 137 999	4 890 810	
44 477			2 862 219	4 147 035	
138 421			1 421 197	3 387 162	
117 432			2 696 931	4 859 336	
			10 118 346	17 284 343	17,8 %
Soins de santé					
81 526			2 602 202	3 164 839	
			2 602 202	3 164 839	3,3 %
Technologies de l'information					
210 247			5 665 723	2 590 243	
200 287			3 932 983	3 505 023	
			9 598 706	6 095 266	6,3 %
Consommation discrétionnaire					
70 884			1 902 128	1 848 655	
			1 902 128	1 848 655	1,9 %
Total des actions			90 624 342	94 066 418	96,7 %
Coûts de transactions (note 3)			(133 967)		
Total des placements			91 981 255	95 557 298	98,3 %
Autres éléments d'actif (de passif) net				1 673 258	1,7 %
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables				97 230 556	100,0 %

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2024 (non audité)

1. Renseignements généraux

Le Fonds d'actions canadiennes à petite capitalisation Barrantagh (le « Fonds ») est une fiducie de fonds commun de placement créée en vertu des lois de l'Ontario aux termes d'une convention de fiducie datée du 15 avril 2019. Le Fonds est entré en activité le 15 avril 2019. L'objectif de placement du Fonds est de surpasser l'indice des actions canadiennes à petite capitalisation S&P/TSX au cours des cycles de marché. Le Fonds investit principalement dans des actions ordinaires de sociétés à petite capitalisation sur le marché canadien.

L'adresse du siège social du Fonds est le 100 Yonge Street, Suite 1700, Toronto (Ontario), Canada M5C 2W1.

Gestion de placements Barrantagh Inc. (le « gestionnaire ») fournit des services de conseil en placement et assure la prestation de tous les services généraux de gestion et d'administration quotidiens requis par le Fonds. En tant que conseiller en valeurs du Fonds, le gestionnaire s'occupe de la gestion du portefeuille de placements du Fonds. RBC Services aux investisseurs et de trésorerie est le dépositaire, le fiduciaire et l'administrateur du Fonds.

Les états financiers intermédiaires ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire le 8 août 2024.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS), notamment la Norme comptable internationale (IAS) 34 *Information financière intermédiaire*. Ils ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN).

3. Résumé des informations significatives sur les méthodes comptables

Instruments financiers

Le Fonds comptabilise initialement les instruments financiers à la juste valeur majorée des coûts de transactions. Selon le modèle économique du Fonds, les actifs et passifs financiers sont gérés dans l'objectif de réaliser des flux de trésorerie au moyen de la vente d'actifs. Les décisions de placement, ainsi que les gains et les pertes, sont fonction de la juste valeur. Le modèle économique concorde avec un classement et une évaluation à la JVRN. Les placements et les dérivés, le cas échéant, sont classés et évalués à la JVRN, conformément à IFRS 9 *Instruments financiers* (IFRS 9).

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds est évalué au prix de rachat, qui correspond approximativement à la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Le Fonds opère compensation des actifs et passifs financiers lorsqu'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Évaluation des placements

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les titres négociables cotés) est fondée sur les cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds utilise le cours de clôture pour les actifs et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des circonstances en cause.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- Les titres inscrits à la cote d'une bourse reconnue sont évalués selon leur cours de clôture à la date d'évaluation.
- Les titres non inscrits à la cote d'une bourse reconnue sont plutôt évalués selon le cours publié et couramment utilisé ou selon un prix que le gestionnaire du Fonds concerné estime correspondre à la juste valeur.
- Les placements à court terme sont, quant à eux, évalués au coût amorti, qui est similaire à la juste valeur, en raison de l'échéance à court terme de ces placements.
- Enfin, les parts de fonds communs de placement sont évaluées selon la valeur liquidative par part à la date d'évaluation du fonds concerné.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2024 (non audité)

Transactions sur titres, comptabilisation des revenus et coûts de transactions

Les transactions sur titres sont comptabilisées à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Fonds s'engage à acheter ou vendre le placement. Les dividendes sont constatés à la date ex-dividende. Les gains et les pertes réalisés sur les transactions de placement sont calculés sur la base du coût moyen. Les gains et les pertes latents correspondent à la différence entre la juste valeur et le coût moyen. Les distributions provenant des fiducies de revenu sont comptabilisées en fonction de la nature des composantes sous-jacentes, à savoir les revenus de dividendes, les revenus d'intérêts, les gains en capital et le remboursement de capital, en appliquant les classifications publiées par la fiducie pour l'exercice précédent étant donné que celles de l'exercice considéré ne sont disponibles qu'à l'exercice suivant.

Lorsqu'ils sont engagés, les coûts de transactions sont comptabilisés en tant que coût des placements achetés ou en tant que diminution des produits reçus à la vente d'un placement. Ces coûts sont immédiatement passés en charges à l'état du résultat global.

Montants à recevoir pour les placements vendus et montants à payer pour les placements achetés

Les montants à recevoir pour les placements vendus et les montants à payer pour les placements achetés représentent les transactions de placement dont le règlement ou la livraison n'a pas encore eu lieu à la date de clôture de l'état de la situation financière.

Ces montants sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis au coût amorti, qui avoisine la juste valeur.

Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse, les dépôts à vue auprès de banques à charte canadiennes et les découverts bancaires, qui, le cas échéant, sont comptabilisés en tant que passif courant dans l'état de la situation financière.

Autres actifs et passifs

Les dividendes à recevoir et les souscriptions à recevoir sont classés et évalués au coût amorti, tandis que les frais de gestion à payer et les charges à payer sont classés comme autres passifs et sont comptabilisés au coût amorti. Les autres actifs et passifs ont une échéance à court terme; leur coût amorti se rapproche donc de leur juste valeur.

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Conformément à IAS 32 *Instruments financiers : Présentation* (IAS 32) les parts rachetables du Fonds, considérées comme des instruments remboursables au gré du porteur, sont classées comme passifs financiers. Toutefois, elles peuvent être présentées comme des instruments de capitaux propres si certaines conditions sont respectées. Selon les normes IFRS de comptabilité, les parts rachetables qui comportent une obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces instruments contre de la trésorerie ou un autre actif financier sont classées comme des passifs financiers. L'obligation des Fonds à l'égard des parts en circulation comprend une obligation contractuelle de distribuer en trésorerie, au gré du porteur de parts, tout revenu net et tout gain en capital net réalisé. La clause de rachat n'est donc pas la seule obligation contractuelle du Fonds. Par conséquent, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds est classé dans les passifs financiers, conformément aux exigences d'IAS 32.

Conversion de devises

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds.

- a) La juste valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date d'évaluation.
- b) Les achats et les ventes de placements ainsi que les revenus d'intérêts libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction.
- c) Les gains et les pertes de change provenant de la conversion sont inscrits dans l'état du résultat global. Les gains et les pertes de change se rapportant à la trésorerie sont présentés au poste « Gain (perte) net de change sur la trésorerie » de l'état du résultat global. Les gains et les pertes de change se rapportant aux actifs et aux passifs financiers comptabilisés à la JVRN sont présentés au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements » de l'état du résultat global.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée aux activités

Les variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables sont comptabilisées à l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Dans les états du résultat global, l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part et par série, correspond à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation pour chaque catégorie de parts.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2024 (non audité)

Évaluation des parts

Une valeur liquidative distincte est calculée à chaque date d'évaluation pour chaque série de parts du Fonds. Chaque jour ouvrable du gestionnaire qui est également un jour où la Bourse de Toronto est ouverte constitue une date d'évaluation. La valeur liquidative d'une série de parts donnée est établie en fonction de la valeur de sa quote-part de l'actif et du passif exclusivement imputable à cette série. Les charges directement attribuables à une série lui sont imputées. Les autres charges, les revenus, ainsi que les gains et les pertes réalisés et latents sont répartis proportionnellement entre les séries en fonction de leur valeur liquidative relative.

Impôt

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi »). La totalité du revenu net du Fonds aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours d'un exercice doivent être distribués aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôt sur le résultat. Étant donné que le Fonds ne comptabilise pas d'impôt sur le résultat, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière. Toutefois, les gains en capital nets réalisés non payés ou à payer sont assujettis à l'impôt. Les impôts sur les gains en capital nets réalisés non payés ou à payer aux porteurs de parts peuvent généralement être recouvrés en vertu des dispositions de remboursement contenues dans la Loi et dans les lois provinciales d'impôt sur le revenu au moment du rachat.

Au 31 décembre 2023, le Fonds avait accumulé des pertes en capital pouvant être reportées de néant (néant au 31 décembre 2022) et n'avait aucune perte autre qu'en capital. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment, tandis que les pertes autres qu'en capital peuvent l'être sur 20 ans.

Le Fonds peut être assujetti à des retenues d'impôts sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôts s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans l'état du résultat global.

Répartition des produits et des charges

Les gains (pertes) réalisés, la variation de la plus-value (moins-value) latente des placements, les revenus et les charges communs à l'ensemble du Fonds sont répartis tous les jours entre chaque série, en fonction de la quote-part de la valeur liquidative représentée par chacune d'elles.

Estimations comptables et hypothèses

Lorsqu'elle prépare les états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les jugements et estimations comptables établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers comprennent l'évaluation de la juste valeur des actifs financiers et le classement des actifs et passifs financiers.

Voir la note 4 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

Entité d'investissement

Le Fonds a déterminé qu'il constitue une entité d'investissement au sens d'IFRS 10 *États financiers consolidés* (IFRS 10) et de ses modifications, car il satisfait aux critères suivants :

- il a obtenu des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour lui de leur fournir des services de gestion d'investissements;
- il a déclaré à ses investisseurs qu'il a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- il évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

En tant qu'entité d'investissement, le Fonds n'est pas tenu de consolider ses placements dans des fonds de placement à capital variable non cotés et dans des fonds négociés en bourse, le cas échéant. Il doit plutôt évaluer ces placements à la JVRN.

4. Évaluation à la juste valeur

Le Fonds évalue ses placements à la juste valeur. Ceux-ci sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs dont l'ordre prioritaire est fondé sur la transparence des données utilisées par la technique d'évaluation de la juste valeur. La hiérarchie place au niveau le plus haut les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 : Les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2024 (non audité)

Niveau 2 : Les données autres que les prix cotés qui sont observables pour les actifs ou les passifs, soit directement, soit indirectement, y compris sur des marchés qui ne sont pas considérés comme actifs.

Niveau 3 : Données non observables pour lesquelles il y a peu ou pas d'activité sur le marché. Les données utilisées pour évaluer la juste valeur nécessitent que la direction exerce son jugement, fasse des estimations ou utilise des techniques d'évaluation, et ce, dans une large mesure.

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données qui est significatif pour l'évaluation de la juste valeur.

Lorsque l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles a un effet significatif sur l'estimation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3, une fourchette de justes valeurs est présentée dans les états financiers.

Hiérarchie des justes valeurs

Le tableau de la hiérarchie des justes valeurs suivant présente l'information sur les actifs du Fonds qui ont été évalués à la juste valeur :

Au 30 juin 2024

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions canadiennes	94 066 418	–	–	94 066 418
Placements à court terme	–	1 490 880	–	1 490 880
Total des placements	94 066 418	1 490 880	–	95 557 298

Au 31 décembre 2023

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions canadiennes	96 560 650	–	–	96 560 650
Placements à court terme	–	991 400	–	991 400
Total des placements	96 560 650	991 400	–	97 552 050

Les évaluations de la juste valeur présentées ci-dessus sont effectuées régulièrement. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1 et reclassé au niveau 2 ou 3, selon le cas.

Transferts d'instruments financiers entre les niveaux 1 et 2

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 au cours des périodes closes le 30 juin 2024 et le 31 décembre 2023.

Évaluation des instruments financiers de niveau 3

Le Fonds ne détenait aucun placement de niveau 3 à l'ouverture ou à la clôture de la période close le 30 juin 2024, ni au cours de celle-ci.

5. Parts rachetables

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de séries F, O et A. Les parts de série A ont été émises le 30 avril 2021. La série O est offerte aux investisseurs approuvés par le gestionnaire qui ont investi un montant minimal négocié en vertu du prospectus simplifié. Les séries F et O sont offertes par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts rachetables sont émises et rachetées au gré du porteur selon la valeur liquidative par part du Fonds au moment de l'émission ou du rachat. La valeur liquidative par part du Fonds est obtenue en divisant la valeur liquidative totale de chaque série par le nombre total de parts rachetables en circulation de cette série.

Les parts rachetables sont comptabilisées au prix de rachat qui serait à payer au porteur à la date de clôture si ce dernier exerçait son droit d'en demander le rachat. Lorsque des parts sont rachetées au gré du porteur, ce dernier reçoit un montant correspondant à la quote-part de la valeur liquidative, soit la valeur liquidative par part du Fonds. Les transactions pertinentes sont présentées dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2024 (non audité)

Les distributions du Fonds provenant des revenus de placement et des gains en capital réalisés sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds à leur valeur liquidative par part à la date de distribution, sauf si un porteur de parts a expressément demandé par écrit de recevoir ses distributions en trésorerie.

6. Gestion des risques financiers

Le Fonds est exposé à divers risques financiers, soit les risques de marché, qui comprennent le risque de prix, le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de liquidité, le risque de concentration et le risque de crédit.

Le programme de gestion du risque global du Fonds vise à maximiser les rendements en fonction du risque auquel le Fonds est exposé et à réduire l'incidence négative potentielle de la nature imprévisible des marchés financiers sur la performance financière du Fonds.

La conjoncture économique et les conditions du marché, comme les taux d'intérêt, la disponibilité du crédit, les taux d'inflation, l'incertitude économique, les changements dans les lois et la conjoncture politique nationale et internationale peuvent avoir une incidence sur la performance des activités du Fonds. Ces facteurs peuvent influencer les prix des titres et leur volatilité ainsi que la liquidité des placements du Fonds. Une volatilité ou une illiquidité inattendue pourrait nuire à la rentabilité du Fonds ou même engendrer des pertes.

La valeur des placements pourrait changer en raison d'un ou de plusieurs risques liés aux instruments financiers suivants :

Autre risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt).

Les placements du Fonds sont exposés aux fluctuations normales du marché et aux risques inhérents aux placements dans les marchés financiers. Le risque maximal attribuable aux instruments financiers détenus par le Fonds correspond à la juste valeur des instruments financiers. Le gestionnaire réduit ce risque par une sélection minutieuse des titres conformément aux limites établies, et le risque de marché est géré au moyen d'une diversification des placements. Le gestionnaire surveille quotidiennement l'ensemble des positions du Fonds et les maintient dans les limites établies.

L'exposition du Fonds à l'autre risque de prix au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 est indiquée ci-après.

	30 juin 2024		31 décembre 2023	
	Juste valeur	% de l'actif net	Juste valeur	% de l'actif net
Actions	94 066 418 \$	96,7 %	96 560 650 \$	97,7 %

Si la juste valeur des placements en actions détenus par le Fonds au 30 juin 2024 avait augmenté ou diminué de 5,0 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net aurait augmenté ou diminué d'environ 4 703 321 \$ (4 828 033 \$ au 31 décembre 2023).

Risque de taux d'intérêt

La majorité des actifs et des passifs financiers du Fonds ne portent pas intérêt. En conséquence, les fluctuations des taux d'intérêt n'exposent pas le Fonds à un risque important.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'instruments financiers ou d'opérations conclues par le Fonds libellés en monnaies étrangères fluctue en raison de la fluctuation des taux de change. Le Fonds détient des actifs et des passifs, y compris de la trésorerie, qui sont principalement libellés en dollars canadiens. Le risque de change n'était donc pas significatif au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte résulte de l'incapacité d'un émetteur ou d'une partie à un instrument financier de respecter ses obligations financières. Toutes les transactions visant des titres cotés sont réglées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque de crédit lié aux créances connexes est considéré comme minimal. Le paiement d'un achat de titres est effectué au moment de leur réception par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Au 31 juin 2024 et au 31 décembre 2023, l'exposition directe du Fonds au risque de crédit était limitée à la trésorerie, aux placements à court terme et aux créances.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2024 (non audité)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne puisse pas disposer de trésorerie suffisante pour remplir ses obligations à leur échéance ou qu'il puisse uniquement les remplir selon des modalités nettement désavantageuses.

Le Fonds est exposé à des rachats en trésorerie quotidiens de parts rachetables. Ces dernières sont rachetables à vue au prix équivalent à la valeur liquidative par part en vigueur.

Le Fonds gère ce risque en investissant la plupart de ses actifs dans des placements qui sont négociés sur des marchés actifs et dont il peut facilement se départir. En outre, le Fonds conserve une position en trésorerie suffisante pour préserver la liquidité. Le gestionnaire surveille la position de liquidité quotidiennement.

L'échéance contractuelle des passifs financiers du Fonds est de moins de trois mois.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle des instruments financiers dont les caractéristiques sont similaires et qui sont touchés de façon semblable par des changements de conjoncture économique ou autres. Le risque de concentration du Fonds est présenté par catégorie d'actif dans l'inventaire du portefeuille.

Secteur d'activité	En pourcentage de l'actif net	
	30 juin 2024	31 décembre 2023
Industrie	22,4	23,3
Énergie	19,9	14,7
Produits financiers	17,8	15,3
Immobilier	7,9	7,3
Produits de première nécessité	7,1	11,5
Services collectifs	6,7	7,5
Technologies de l'information	6,3	6,7
Matériaux	3,4	3,4
Soins de santé	3,3	4,0
Consommation discrétionnaire	1,9	4,0
Total	96,7	97,7

Gestion du risque lié au capital

Les parts rachetables émises et en circulation représentent le capital du Fonds. Le Fonds n'est soumis à aucune exigence externe particulière en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, mis à part des exigences de souscription minimale. Le gestionnaire gère le capital du Fonds conformément à ses objectifs de placement.

7. Transactions avec des parties liées

a) Frais de gestion :

Le gestionnaire reçoit des frais de gestion annuels pour fournir des services tels que la gestion des placements, la supervision des fournisseurs de services et l'administration générale.

Les frais de gestion des parts de série F sont versés au Fonds à un taux annuel de 1,00 % de la valeur liquidative attribuable aux parts de série F du Fonds, calculée quotidiennement en fonction de la valeur liquidative quotidienne moyenne, et sont payables mensuellement, à terme échu.

Les frais de gestion des parts de série O sont négociés entre chaque porteur de parts et le gestionnaire à un taux annuel maximal de 1,00 % de la valeur liquidative attribuable aux parts de série O du Fonds, calculée quotidiennement en fonction de la valeur liquidative quotidienne moyenne, sont payables mensuellement ou trimestriellement et peuvent être modifiés de temps à autre. Les frais de gestion des parts de série O sont payés directement par le porteur de parts, et non par le Fonds.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2024 (non audité)

Le Fonds paie des frais de gestion (y compris un montant équivalant à la commission de suivi) sur les parts de série A à un taux annuel de 2 % de la valeur liquidative attribuable à ces parts, laquelle est calculée quotidiennement en fonction de la valeur liquidative quotidienne moyenne. Ces frais sont payables mensuellement, à terme échu. Nous pouvons augmenter ces frais, sur présentation d'un avis d'au moins 60 jours aux porteurs de parts de série A.

Les frais de gestion sont assujettis aux taxes applicables, y compris la TPS et la TVH. Le gestionnaire peut absorber une partie des frais de gestion engagés par le Fonds ou y renoncer.

a) Charges d'exploitation :

Le Fonds est responsable du paiement de ses propres charges d'exploitation, qui comprennent les honoraires d'audit et de comptabilité, les droits de garde, les frais de tenue des registres, les frais juridiques, les frais relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus (autres que les frais relatifs à la préparation du prospectus initial du Fonds) et les autres charges d'exploitation courantes, ainsi que de la TPS ou de la TVH, le cas échéant, s'appliquant à ces charges.

Il s'occupe aussi du paiement des frais et charges liés au Comité d'examen indépendant (CEI). Les membres du CEI reçoivent une rémunération annuelle de 10 000 \$, et son président est payé 15 000 \$ par année.

b) Aucune part du Fonds n'est détenue par des dirigeants, des administrateurs ou par des personnes ou des entités liées au gestionnaire.